

# **POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA VILLE DE**



Sur Wikipédia

**Adoptée le 21 mai 2013**

# POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

## DANS LA VILLE D'AMQUI

### PRÉAMBULE :

- L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Solidarité
- Respect des différences
- Participation citoyenne

1 – **LE CONTEXTE** dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

#### 1.1 – Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et son plan d'action

#### 1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL
- Entente spécifique pour l'égalité de la CRÉ-BSL
- La MRC de La Matapédia a adopté une politique d'égalité en août 2012.

#### 1.3 – Une volonté municipale

La Ville d'Amqui manifeste depuis plusieurs années déjà sa volonté d'agir en vue d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

- Le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la ville d'Amqui a adhéré à la Charte des valeurs pour des municipalités équitables qui compte plus de 65 adhésions au BSL.
- Depuis 1990, des citoyens, citoyennes et représentantEs d'organismes sans but lucratif de la Ville d'Amqui, impliqués pour améliorer la qualité de vie de leur milieu ont été reconnus par leur municipalité par l'octroi du Mérite Municipal.
- La Ville d'Amqui dispose d'une politique familiale en concertation avec la MRC de La Matapédia et s'enrichit de la démarche MADA qui vient d'être adoptée en mars 2013.

Une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes* y trouve donc sa place.

2 – **LE PORTRAIT** (état de la situation)

#### 2.1- Voici quelques éléments qui permettent de dresser un portrait de la Ville d'Amqui :

- Amqui est le principal centre de services de la MRC de La Matapédia, recueillant 38% de la population (environ 6 300 hab.).
- On y retrouve une abondance d'infrastructures, de services municipaux et d'espaces verts facilement accessibles. Amqui est reconnu *Village relais* depuis près de 5 ans, proposant 33 fournisseurs offrant 64 services de base. Amqui, ville de services, dispose d'un certain tissu industriel et de quarante-deux fermes agricoles; les entreprises amquiennes se distinguent par leur dynamisme et leur créativité.

- Six établissements d'éducation sont accessibles y compris le niveau collégial et un centre d'éducation des adultes. Au niveau des loisirs, l'aspect sportif est le plus développé, un noyau culturel y rayonne également.
- 15% des personnes vivent seules et 58% d'entre elles sont des femmes. Près de 20% de la population a plus de 65 ans (dont 59% de femmes). Plus de 15% des familles sont monoparentales (75% d'entre elles sont dirigées par une femme).
- Selon le recensement de 2006, le revenu médian des femmes était de 17 376\$ et celui des hommes de 28 185\$. Conséquemment, 14,5% des femmes et 7,4% des hommes y étaient considérés à faible revenu.
- Alliance 9000 fournit du travail à près de 200 employéEs avec des limitations fonctionnelles.
- Un plus grand nombre de femmes que d'hommes ont déclaré des heures de travail non rémunérées auprès des enfants (57%) et des personnes âgées (61%) au recensement de 2006.
- **Indice de développement de la municipalité en 2006 : - 0.80 selon le MAMROT** (à noter que l'indice moyen pour le Québec correspond à 0)

## **2.2– La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations :**

- Les instances décisionnelles des organisations vouées à l'éducation, à la culture et aux soins de santé sont majoritairement féminines.
- Les instances décisionnelles des organisations vouées au commerce et à l'économie sont majoritairement masculines.
- On retrouve souvent un président, entouré de collègues féminines.
- Plusieurs micro-entreprises et PME sont dirigées par des femmes. La graine entrepreneuriale féminine est bien implantée.
- Le conseil municipal compte présentement 2 femmes et les employéEs de la Ville sont répartiEs équitablement entre les hommes et les femmes.

## **3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

### **3.1 – Le but :**

En adoptant une politique d'égalité, la Ville d'Amqui s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa collectivité.

### **3.2 – Les objectifs poursuivis :**

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes
- Viser une communication humaine et efficace auprès des citoyenNEs et des organismes
- Viser la parité sur toutes les instances de décision

La municipalité en tant qu'employeur :

- Poursuivre l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation
- Mettre à jour les mesures de conciliation famille- travail- implication sociale
- Assurer l'intégration du principe de l'égalité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la Ville

Les services offerts par la municipalité :

- Profiter du processus de réorganisation des divers services pour tenir compte des réalités et des différences au sein de la population dans l'offre de services, de programmes et de mesures

- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services

### **3.3 – Les pistes d'action**

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises
- Mettre en place un plan de communication pour mieux rejoindre la population et favoriser l'implication citoyenne
- Utiliser les principes de la rédaction épiciène (féminisation des textes) afin d'être plus inclusif dans les communications
- Travailler en collaboration avec le centre-femmes de La Vallée de La Matapédia concernant les aspects touchant les conditions de vie des femmes (pauvreté ...)

### **3.4 - Les engagements de la municipalité**

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f
- Nommer une personne responsable de la politique d'égalité et de son plan d'action
- Collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent et le centre de femmes de La Vallée de La Matapédia pour les questions reliées à l'égalité
- Travailler à maintenir un lien privilégié entre les conseillers, conseillères et la population de leur district
- Sensibiliser la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

### **CONCLUSION**

La Ville d'Amqui est déjà sensibilisée à la question de l'égalité. Elle restera donc vigilante afin de protéger les acquis et rester attentive aux besoins de la population.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères du développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion de la population à la politique d'égalité

### **RÉFÉRENCES :**

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006
- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, mars 2010
- *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, Table de concertation des groupes de femmes de G.I.M.*, novembre 2011
- *Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes /femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean*, 2011
- Ville de Montréal, *Politique : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, avril 2008
- *Politique d'égalité de la municipalité de Sayabec*, novembre 2011
- Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*.

**Adoptée par le Conseil municipal de la Ville d'Amqui le 21 mai 2013**